

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL LOCAL DE LA LOCALITÉ DE RADISSON, TENUE À « LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE LA LOCALITÉ DE RADISSON », SITUÉ AU 171 AVENUE DES GROSEILLIERS, LUNDI 15 NOVEMBRE 2023, À 19H00.

La réunion a été convoquée dans les délais prescrits.

Personnes présentes :

M^{me} Judy Boissonneault, conseillère
M. Aurèle Gravel, conseiller

Est absente :

M^{me} Suzanne Pelletier, conseillère
M^{me} Manon Provencher, conseillère

FORMANT LE QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT SÉBASTIEN LEBRUN

Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2023-SE-1

Constatation du quorum et ouverture de la séance

À 19H00, le président, monsieur Sébastien Lebrun, constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

Le directeur général et greffier donne lecture de l'avis de convocation signifié à tous les membres du conseil local, tel que requis.

2023-SE-2

Mot de bienvenue — Lecture et approbation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 novembre 2023 et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2023-SE-209

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis:

1. Ouverture de la séance extraordinaire et vérification du quorum;
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour
3. Avis de motion - Projet de règlement no. 2023-06 établissant les taux de taxes, compensations et autres tarifications pour l'exercice financier 2024
4. Période de questions

5. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2023-SE-3 Avis de motion - Projet de règlement no. 2023-06 établissant les taux de taxes, compensations et autres tarifications pour l'exercice financier 2024

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par la conseillère, Mme Judy Boissonneault qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sur la taxation pour l'année 2024 sera présenté pour adoption prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour régler les dépenses de la Localité de Radisson pour l'exercice financier 2024 en décrétant les taxes et tarifs applicables aux contribuables de la Localité. Ce règlement s'applique à l'égard de tous les immeubles imposables et indirectement pour déterminer des compensations qui tiennent lieu de taxes. Globalement, les taxes et tarifs de services applicables pour l'année 2024 s'élèvent à 2 051 106 \$.

Le projet de règlement accompagne le présent avis de motion et est joint en annexe du procès-verbal conformément à aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c C-19). Une copie est mise à la disposition du public.

2023-SE-4 Période de questions

La période des questions est ouverte. Aucune question n'a été soumise au conseil

2023-SE-5 Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

R2023-SE-2010 ET RÉSOLU de clore la séance à 19h11.

Sébastien Lebrun
Président
Localité de Radisson

Nabil Boughanmi
Directeur général et greffier
Localité de Radisson

Nancy Guyon
Directrice générale
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James